

LE TRAVAILLEUR ISOLÉ

Un travailleur est considéré comme isolé à partir du moment où il effectue une activité de travail hors de vue ou de portée de voix d'autres travailleurs. Il incombe alors à l'employeur de mettre en place les moyens pour porter secours au travailleur isolé dans le meilleur délai en cas de difficultés ou pour signaler toute situation de détresse.

LE TRAVAIL ISOLÉ = FACTEUR DE RISQUE

L'isolement d'un agent dans son activité de travail génère deux niveaux de facteur de risques :

1. LE FAIT D'ÊTRE ISOLÉ EST DANGEREUX ET PEUT AUGMENTER LA PROBABILITÉ D'ACCIDENT : ne pas pouvoir avoir de l'aide pour effectuer une tâche, ne pas pouvoir échanger avec un collègue sur l'action à mener, détresse psychologique, devoir gérer un événement particulier seul, ...
2. C'EST AUSSI UN FACTEUR D'AGGRAVATION DE LA SITUATION ACCIDENTELLE : impossibilité de donner l'alerte, intervention tardive des secours, difficulté à trouver la victime, ...

Assurer la sécurité d'une personne dans son travail suppose la compréhension des risques liés à la situation de travail. Ainsi, **TOUTE SITUATION D'UN TRAVAIL ISOLÉ DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DES RISQUES EN AMONT**, afin de définir les moyens à mettre en œuvre pour sécuriser l'intervention.

- ① Repérer les situations présentant un travail isolé
- ② Identifier de façon la plus complète les dangers de chacune des situations
- ③ Définir la probabilité d'occurrence d'un accident
- ④ Revoir l'organisation des tâches ou l'aménagement du poste de travail pour limiter le travail isolé

Les tâches dangereuses seront alors réalisées en présence d'un collègue ou dans des lieux fréquentés. En cas d'impossibilité de supprimer le travail isolé, il faut mettre en place un dispositif d'alerte.

LES TRAVAUX INTERDITS AUX TRAVAILLEURS ISOLÉS

- ✓ Utilisation d'un équipement servant au levage de charges sans visibilité de la charge,
- ✓ Exécution de travaux temporaires en hauteur : nacelle, utilisation d'un harnais, ...
- ✓ Manœuvre de véhicules ou d'engins sur des chantiers,
- ✓ Travaux en tranchée, galerie, puits, bassin ou cuve,
- ✓ Utilisation de matière pyrotechnique ou travaux à proximité,
- ✓ Travaux exposant aux risques électriques,
- ✓ Travaux de maintenance des ascenseurs et monte-charges,
- ✓ Poste de travail essentiel pour la sécurité,
- ✓ Travaux exposant à un risque de chute dans l'eau,
- ✓ Utilisation d'un monte-meuble,
- ✓ Utilisation d'un appareil respiratoire isolant,
- ✓ ...

LE DISPOSITIF D'ALERTE POUR TRAVAILLEUR ISOLÉ (DATI)

LE DISPOSITIF D'ALERTE A POUR FONCTION DE TRANSMETTRE VERS UN « SURVEILLANT » UNE ALARME ISSUE D'UNE SITUATION ANORMALE D'UN TRAVAILLEUR ISOLÉ.

LA DÉTECTION DES SITUATIONS ANORMALES :

Des capteurs surveillent en permanence la perte de verticalité et la perte de mouvement. Dès qu'une valeur dépasse un seuil critique (angle de verticalité, temps d'immobilisation, accéléromètre de chute), une alarme se déclenche automatiquement de façon autonome.



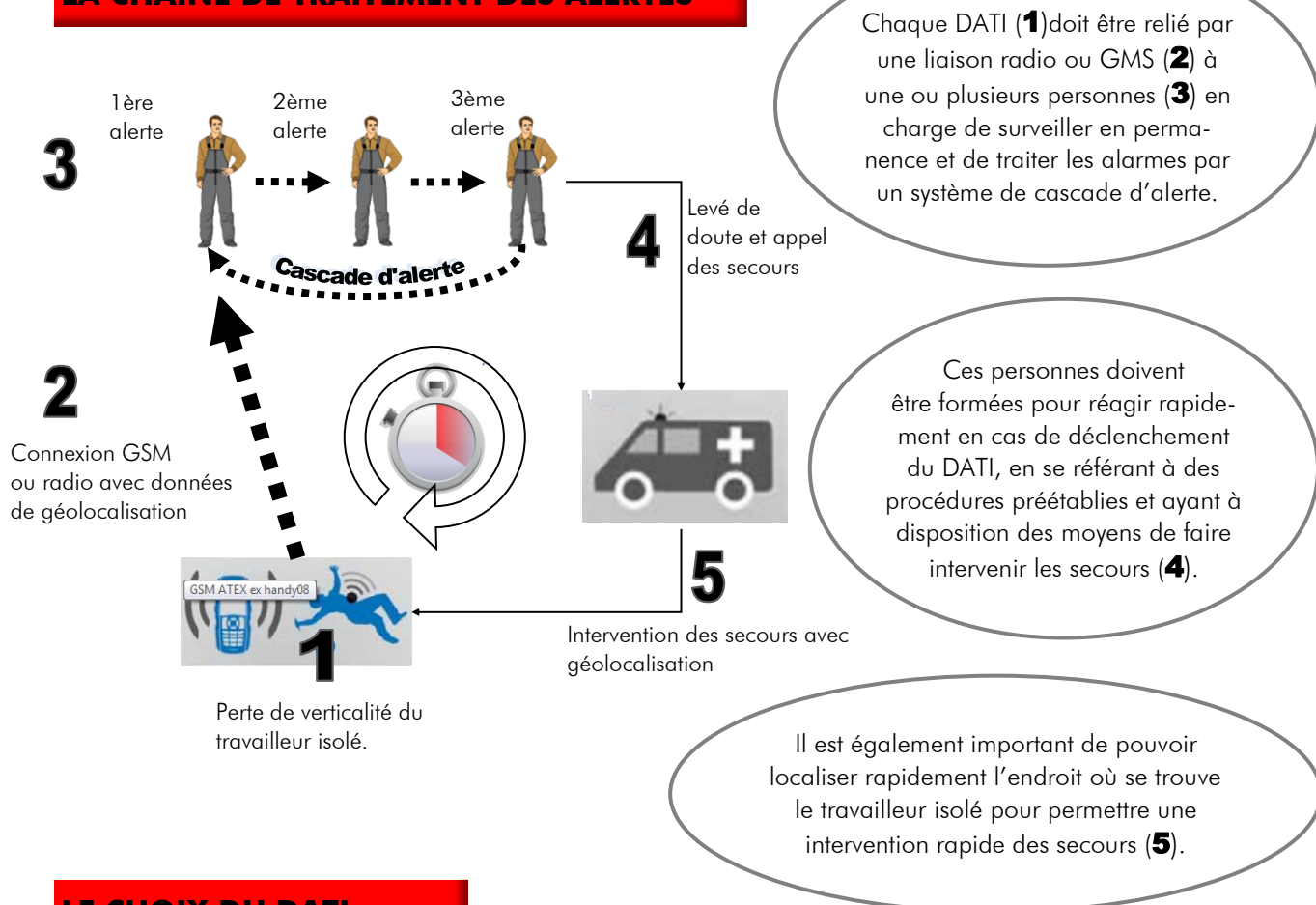
L'ALARME VOLONTAIRE :

Le travailleur isolé a la possibilité de déclencher manuellement une alarme en cas de situation de détresse ou d'événements particuliers.

LA SÉCURITÉ POSITIVE :

Le dispositif effectue en permanence des autocontrôles de bon fonctionnement et de connexion au réseau afin de détecter des dysfonctionnements ne permettant plus d'assurer la protection du travailleur isolé. Une alarme technique se déclenche alors sur le dispositif pour avertir le travailleur exposé et également au « surveillant » pour l'avertir du dysfonctionnement.

LA CHAÎNE DE TRAITEMENT DES ALERTES



LE CHOIX DU DATI

Le choix du DATI est lié en priorité à la connexion possible entre le travailleur isolé et le « surveillant ». Cette liaison peut être de type radio fréquence, DICT ou GMS. La qualité de cette liaison est déterminante dans l'efficacité du dispositif d'alerte.

Il est également intéressant d'avoir un SYSTÈME MULTIFONCTION, qui en dehors du système d'alerte, peut permettre des COMMUNICATIONS ENTRE LE TRAVAILLEUR ISOLÉ ET SES COLLÈGUES afin d'avoir la possibilité, à tout moment, d'appeler une personne ressource pour échanger sur une situation inhabituelle à laquelle il est confronté dans son activité de travail et trouver une solution ensemble.